



LISTE DES DELIBERATIONS EXAMINEES AU CONSEIL MUNICIPAL

Jeudi 6 avril 2023

Conformément aux dispositions de l'article L.2121-25 du code général des collectivités territoriales « *Dans un délai d'une semaine, la liste des délibérations examinées par le conseil municipal est affichée à la mairie et mise en ligne sur le site internet de la commune, lorsqu'il existe.* »

COHÉSION ET RAYONNEMENT

- 1-Approbation de la convention entre la Ville de Villeneuve-la-Garenne et le syndicat de restauration collective (SYREC)
- 2-Approbation d'une convention CNAV entre la fédération des centres sociaux des Hauts-de-Seine et la Ville de Villeneuve-la-Garenne
- 3-Approbation du règlement intérieur des activités périscolaires et extrascolaires hors restauration scolaire de la Ville de Villeneuve-la-Garenne
- 4-Approbation du règlement intérieur des activités périscolaires et extrascolaires de la restauration scolaire de la Ville de Villeneuve-la-Garenne
- 5-Attribution de subventions du Conseil départemental des Hauts-de-Seine au titre de la programmation politique de la Ville 2023
- 6-Attribution de subventions communales aux associations au titre de la Programmation Politique de la Ville 2023
- 7-Attribution de subventions à diverses associations et autres organismes à but non lucratif concernant l'exercice 2023
- 8-Attribution d'une subvention de fonctionnement aux amicales de locataires.
- 9-Approbation du dispositif de Service Civique et autorisation de demande d'agrément

TRANQUILLITÉ PUBLIQUE

- 10-Attribution de la concession de service public pour l'enlèvement des véhicules au sein du territoire de Villeneuve-la-Garenne

AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET CADRE DE VIE

- 11-Protocole d'accord transactionnel amiable pour le versement d'une indemnité d'éviction d'un bail commercial situé 11-17 avenue Marc Sangnier à Villeneuve-la-Garenne entre la commune de Villeneuve-la-Garenne et la société ORASCOM
- 12-Protocole d'accord transactionnel amiable pour le versement d'une indemnité d'éviction d'un bail commercial situé 11-17 avenue Marc Sangnier à Villeneuve-la-Garenne entre la commune de Villeneuve-la-Garenne et la société FACET
- 13-Protocole d'accord transactionnel amiable pour le versement d'une indemnité d'éviction d'un bail commercial situé 11-17 avenue Marc Sangnier à Villeneuve-la-Garenne entre la commune de Villeneuve-la-Garenne et la société ASSISTANCE SERVICE VOITURAGE

- 14-Protocole d'accord transactionnel amiable pour le versement d'une indemnité d'éviction d'un bail commercial situé 11-17 avenue Marc Sangnier à Villeneuve-la-Garenne entre la commune de Villeneuve-la-Garenne et la société AMJ CAB
- 15-Protocole d'accord transactionnel amiable pour le versement d'une indemnité d'éviction d'un bail commercial situé 11-17 avenue Marc Sangnier à Villeneuve-la-Garenne entre la commune de Villeneuve-la-Garenne et la société ALYSEE TRANSPORT
- 16-Protocole d'accord transactionnel amiable pour le versement d'une indemnité d'éviction d'un bail commercial situé 11-17 avenue Marc Sangnier à Villeneuve-la-Garenne entre la commune de Villeneuve-la-Garenne et la société RIVA-GROUP
- 17-Approbation du principe de l'acquisition d'un bien, cadastré section I numéro 79, correspondant à un pavillon sis 2 bis Impasse Daniel à Villeneuve-la-Garenne
- 18-Communication du rapport annuel sur les activités du Syndicat Intercommunal de la Périphérie de Paris pour l'électricité et les réseaux de communication (SIPPEREC) pour l'année 2021
- 19-Communication du rapport annuel d'activité de la régie autonome en charge de la gestion du parking municipal du centre-ville - exercice 2022
- 20-Projet de modifications statutaires portant sur l'objet social, sur la composition du conseil d'administration de QUODAM et plus généralement sur une actualisation des statuts
- 21-Approbation et signature d'une convention de transfert de maîtrise d'ouvrage entre l'Etablissement Public Foncier d'Ile de France et la ville de Villeneuve-la-Garenne pour la réalisation de travaux de désamiantage et démolition de pavillons

RESSOURCES HUMAINES


- 22-Prise en charge partielle du compte personnel de formation (CPF) pour les agents de la Ville de Villeneuve-la-Garenne
- 23-Mise en place d'un forfait mobilité pour les agents de la Ville de Villeneuve-la-Garenne
- 24-Mandat spécial pour un déplacement à Tel-Aviv en ISRAËL
- 25-Mandat spécial pour un déplacement au Mont-Saxonnex
- 26-Mandat spécial pour un déplacement au Mont-Saxonnex
- 27-Mandat spécial pour un déplacement au Mont-Saxonnex
- 28-Mandat spécial pour un déplacement à Auch
- 29-Recrutement d'un agent contractuel sur le grade d'ingénieur au sein du service aménagements et grands projets
- 30-Recrutement d'un agent sur le grade d'éducateur territorial des activités physiques et sportives principal 1ère classe

FINANCES

- 31-Affectation du résultat 2022 dans le budget annexe du parking du centre-ville 2023
- 32-Régie municipale du parking du centre-ville - Attribution d'une subvention exceptionnelle pour l'année 2023
- 33-Régie du parking du centre-ville - fixation des tarifs applicables pour l'année 2023
- 34-Régie municipale du parking du centre-ville - Adoption du budget primitif pour l'année 2023
- 35-Attribution d'une subvention de fonctionnement au Centre Communal d'Action Sociale - Exercice 2023
- 36-Vote des taux d'imposition des taxes directes locales pour l'année 2023
- 37-Mise en oeuvre de la télétransmission des actes budgétaires
- 38-Approbation d'une convention constitutive d'un groupement de commandes entre l'établissement public territorial Boucle Nord de Seine et la commune de Villeneuve-la-Garenne
- 39-Approbation Autorisation de programme/Autorisation d'Engagement (APCP)
- 40-Reprise anticipée des résultats 2022 dans le budget principal 2023 de la Commune
- 41-Approbation du Budget primitif principal de la Ville- Exercice 2023

Date d'affichage : 14 AVR. 2023

Fait à Villeneuve-la-Garenne, le


Pascal PELAIN
(Signature)
Maire de Villeneuve-la-Garenne
Conseiller régional d'Ile-de-France
Conseiller délégué de la Métropole du Grand Paris

*Conformément aux dispositions des articles L. 2121-25 et R. 2121-11 du code général des collectivités territoriales,
le présent compte rendu de séance synthétique sera affiché sous huitaine.*

Délais et voies de recours :

Le destinataire d'une décision qui désire la contester peut saisir le tribunal administratif de Cergy-Pontoise d'un recours contentieux dans un délai de deux mois à partir de la publication de cette décision.
